

Israël autorise ses soldats à tirer dans le dos des enfants Palestiniens



Selon la chaîne de télévision officielle *KAN 11*, le ministre de la Défense Benny Gantz et le chef d'état-major de l'armée d'occupation viennent de publier des instructions stipulant que l'armée autorise désormais ses soldats à tirer sur des Palestiniens qui lancent des pierres et des cocktails Molotov, même après la fin des actes de jets de pierres, et pendant le retrait des jeunes.

Le Premier ministre israélien Naftali Bennett a salué le changement des règles de tir de l'armée, affirmant que les nouvelles instructions "permettront aux soldats de se défendre". Le procureur général, Avichai Mandelblit les a approuvées à son tour.

Ainsi, c'est tout l'appareil politico-judiciaire d'Israël qui approuve et met en œuvre ce nouveau permis de tuer visant les manifestants palestiniens et palestiniennes, en particulier, les jeunes et les enfants. Il suffira, désormais, qu'un soldat estime avoir vu un jet de pierres de la part de Palestiniens pour qu'il puisse tirer sur eux. Quand on connaît l'impunité dont jouissent déjà les membres de l'armée, il ne fait guère de doute que n'importe quelle prétendue "menace" constituera un prétexte, couvert à l'avance par les autorités militaires, à l'accomplissement de ces nouveaux actes barbares.

Le laisser-faire et la lâcheté de la "communauté" internationale face aux crimes de plus en plus révoltants d'Israël produisent, depuis trop longtemps, leurs fruits les plus détestables conduisant Israël qui se sent intouchable à encourager son armée à commettre des crimes abjects.

Trop, c'est trop ! Nous disons aujourd'hui, avec force : les États-Unis, l'Union Européenne et la France doivent arrêter le bras des bourreaux, sous peine que leur lâcheté ne se transforme en complicité avérée. Au nom du respect des droits humains et en particulier de la Convention internationale des droits de l'enfant, la France et l'Union Européenne doivent, sans attendre, exiger qu'Israël annule ce permis de tuer donné aux membres de son armée. Tous les moyens de pression, y compris les sanctions, doivent être mobilisés pour que cette exigence soit satisfaite.

*Le Bureau national,
le 21 décembre 2021*